RÈGLEMENT

JEU DE NOEL KIDDY FWI

1. Présentation de la page organisatrice
Kiddy Fwi, ci-après désignée « Kiddy Fwi », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur sa page Facebook, intitulé « Jeu de Noel Kiddy Fwi» (dénommé ci après le Jeu).

2. Durée du Jeu et Accessibilité

2.1 Durée
Le Jeu débute le Mercredi 20 Décembre 2017 et se termine le Mercredi 27 Décembre 2017 à 18H00. Kiddy Fwi se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.2 Accessibilité

Le Jeu est organisé via la page Facebook de Kiddy Fwi (https://www.facebook.com/KiddyFwi/) accessible à toute personne inscrite sur Facebook (fan de la page Kiddy Fwi) résidant en Guadeloupe.

2.3 Le Participant

Sont exclues de toute participation au Jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu ainsi que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale). Dans l'hypothèse où un participant serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer au Jeu auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté de ce fait d'être garant(s) du respect, par le Participant mineur, de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

En conséquence, toute participation d'une personne mineure au Jeu fera présumer à Kiddy Fwi que ce Participant a bien obtenu l'autorisation susvisée et que celle ci se fera sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur ledit participant.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article. Kiddy Fwi se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque participant.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation en cause.

Pour participer au Jeu, le joueur devra être connecté à son compte Facebook et se rendre à la page Fan de Kiddy Fwi, avoir pris connaissance des conditions générales de Facebook et du règlement du jeu. Un seul profil ou compte Facebook étant accepté par participant.

3. Principes du Jeu

Le participant, après s'être connecté à la page Facebook de Kiddy Fwi et avoir lu le règlement du Jeu pourra participer au « Jeu de Noel Kiddy Fwi».

Le Jeu consiste à

Le participant ne peut jouer qu'une seule fois.

En aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération

4. Désignation des Gagnants

Le gagnant sera désigné par le principe de tirage au sort. Un message privé lui sera alors envoyé. Il devra répondre à ce message sous 24 heures, afin de valider son lot. Dans le cas contraire, un nouveau gagnant sera désigné, sous le même principe de tirage au sort.

Le gagnant, dès lors qu'il a accepté son gain, s'engage à transmettre son autorisation préalable et expresse à Kiddy Fwi, aux fins d'utiliser son nom, prénom, et ses photographies le cas échéant dans toute manifestation publique, promotionnelle liée au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

5. Dotations et remise des lots.

5.1 Dotations

- 1 Pass Caraibes Adulte d'une valeur de 24,90€ ;
- 1 Pass Caraibes Enfant d'une valeur de 9,90€;

Les lots offerts au gagnant sont valables 1 an.

Les lots doivent être acceptés tel que décrit dans le règlement, ils ne seront ni repris, ni échangés contre leurs valeurs en espèces, contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente. Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de la dotation énoncée.

6. Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, le Kiddy Fwi ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- des conséquences de tout virus, beug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que Kiddy Fwi ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait de la participation au Jeu.

La participation au Jeu se fait sous son l'entière responsabilité du participant majeur ou sous celle du titulaire de l'autorisation parentale dont dépend le participant mineur.
Kiddy Fwi pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à–vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7. Le règlement
7.1 L'acceptation du règlement :
La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, de ses avenants éventuels, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par Kiddy Fwi.

7.2. Communication et modification du Règlement
Le règlement complet du « Jeu de Noel Kiddy Fwi », et ce y compris son (ses) avenant(s) éventuel, est disponible :

-sur la page Facebook (dans le statut faisant référence au jeu) à l'adresse suivante :

https://www.facebook.com/KiddyFwi/

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par Kiddy Fwi sous la forme d'un avenant, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. En ce cas, l'avenant est disponible dans les mêmes conditions que le règlement.

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

8. Données nominatives

Les Participants sont informés que les données nominatives obligatoires communiquées par les Participants dans le cadre du présent Jeu sont strictement nécessaires à la prise en compte de leur participation au Jeu et sont intégralement supprimées à l'issue du Jeu. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels Kiddy Fwi ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés »). Elles sont recueillies par Kiddy Fwi.

Tous les Participants au Jeu, disposent en application de l'article 34 de cette loi, pendant la durée du Jeu, d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données les concernant, en justifiant de leur identité, sur simple demande écrite adressée en message privé à la page de Kiddy Fwi.

L'exercice par un Participant de son droit de suppression des données le concernant entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

Du seul fait de l'acceptation de son gain et sauf opposition expresse de sa part, chaque gagnant autorise Kiddy Fwi à utiliser ses nom, prénom(s) ainsi que, le cas échéant, l'indication de sa ville et de son département de résidence sur toutes les publications liées au Jeu sans que cette utilisation confère au Gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que le cadeau gagné.

Dans le cas où le Gagnant ne le souhaitait pas, il devra le mentionner en message privé à l'adresse précitée.

9. **Loi applicable et juridiction compétente**

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre les parties, les règles de compétence légales s'appliqueront.

10. Propriété intellectuelle

Toutes les marques ou noms de produits cités au présent règlement ainsi que sur tout autre support du Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.